

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Conseil départemental

Rapport du Président

DIRECTION
DE L'EDUCATION
ET DES EQUIPEMENTS
SCOLAIRES

N° POSACTES : 206314

Objet : Amélioration de la mixité sociale dans les collèges toulousains.

Mesdames, Messieurs,

Le constat est sévère : l'école française est aujourd'hui celle des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires. Le Conseil national d'évaluation du système scolaire communiquait en juin 2015 un rapport dans lequel il dénonçait les effets de la ségrégation sociale et scolaire sur les jeunes : échec et décrochage scolaires, déscolarisation ou enfermement précoce dans des filières ségréгатives, montée des violences scolaires, du racisme, des préjugés, des dérives extrémistes, effritement de la solidarité sociale, problèmes de santé publique (addictions), épuisement des enseignants. A contrario, les conditions d'un enseignement stimulant semblent davantage réunies dans les établissements à public mixte. En effet, de nombreuses études démontrent les dimensions positives de la mixité sociale à l'école, à la fois dans les processus d'apprentissage, comme facteur d'ouverture à l'autre et de tolérance, mais aussi dans les processus de socialisation.

L'école de la République, qui devrait intégrer, contribuer au vivre ensemble et favoriser la réussite de tous selon son mérite, est aujourd'hui en difficulté. En Haute-Garonne comme au niveau national, des établissements scolaires, écoles ou collèges, concentrent à la fois des élèves d'origine sociale modeste et des taux d'échec scolaire importants. C'est notamment le cas dans les quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville à Toulouse, où tous les partenaires institutionnels convergent sur le caractère à la fois intolérable et explosif de cette situation et sur la nécessité de trouver rapidement, ensemble, des solutions.

Le défi que nous devons relever doit permettre de faire reculer le déterminisme social, mais également de lutter contre le communautarisme. En effet, dans une société ébranlée par la montée des extrémismes et par les phénomènes de radicalisation, la question du vivre ensemble doit être pensée et traitée le plus en amont possible : dès l'école. C'est dans ce contexte que la Haute-Garonne fait partie des 20 départements retenus par le Ministère de l'Éducation Nationale pour expérimenter de nouveaux dispositifs visant à renforcer la mixité sociale dans les collèges.

Le Conseil départemental, compétent pour l'élaboration des secteurs de recrutement des 96 collèges publics du département est particulièrement concerné par un tel défi.

Le Conseil départemental est déterminé à prendre toute sa part pour relever le défi de la mixité dans les collèges et à assumer ses responsabilités, aux côtés de ses partenaires institutionnels, pour contribuer à l'amélioration de la réussite de tous les jeunes haut-garonnais.

Le présent rapport a pour objectif tout d'abord de rappeler ce que l'on entend par mixité sociale dans les collèges de notre département et notamment à Toulouse, puis d'évoquer les liens entre ségrégation urbaine et mixité sociale. Dans une deuxième partie, il s'agira de vous proposer des pistes concrètes et partenariales pour favoriser l'amélioration de la mixité dans les collèges.

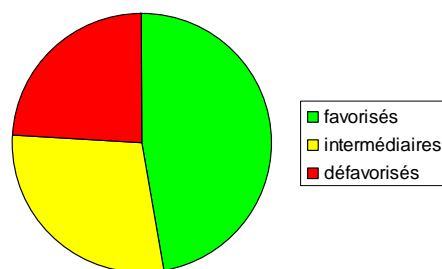
1 - Mixité sociale et ségrégation urbaine

En termes de méthode, les chiffres sur l'origine socioprofessionnelle des élèves présentés dans ce rapport sont issus des données fournies par l'Académie de Toulouse, avec laquelle le Conseil départemental travaille étroitement. Afin de rendre plus lisibles les phénomènes étudiés, les catégories socioprofessionnelles des familles des élèves recueillies à partir de la déclaration des parents concernant leur profession ont été regroupées en trois catégories : favorisée, intermédiaire et défavorisée.

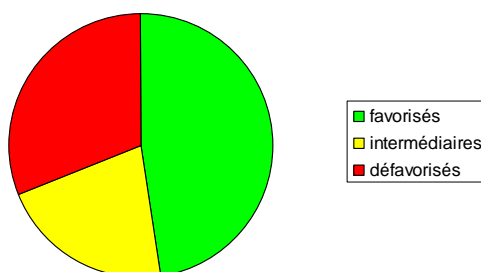
Si nous définissons la mixité comme un équilibre entre les élèves issus des milieux socioprofessionnels favorisés et défavorisés, et que nous prenons en considération le fait que globalement en Haute-Garonne les collèges apparaissent équilibrés, nous vous proposons de prendre comme référence la moyenne des collèges haut-garonnais, publics et privés confondus. Il apparaît ainsi que le collège moyen haut-garonnais se compose d'environ une moitié d'élèves favorisés, d'un grand quart d'élèves intermédiaires et d'un petit quart d'élèves défavorisés :



Le premier constat est que les 72 collèges publics haut-garonnais hors Toulouse sont globalement dans cette moyenne et s'avèrent donc globalement équilibrés :

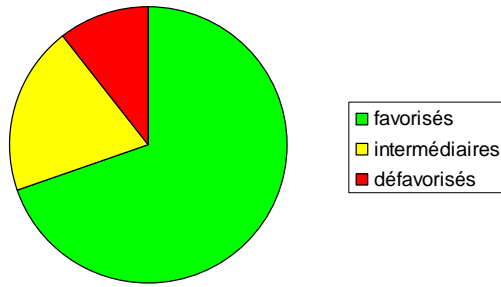


Dans Toulouse, qui comprend 24 collèges publics mais aussi 12 collèges privés, la proportion d'élèves défavorisés est un peu plus importante que la moyenne départementale :

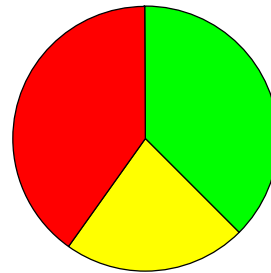


Par contre, si nous comparons les collèges publics et les collèges privés toulousains, nous constatons des écarts importants :

12 collèges privés



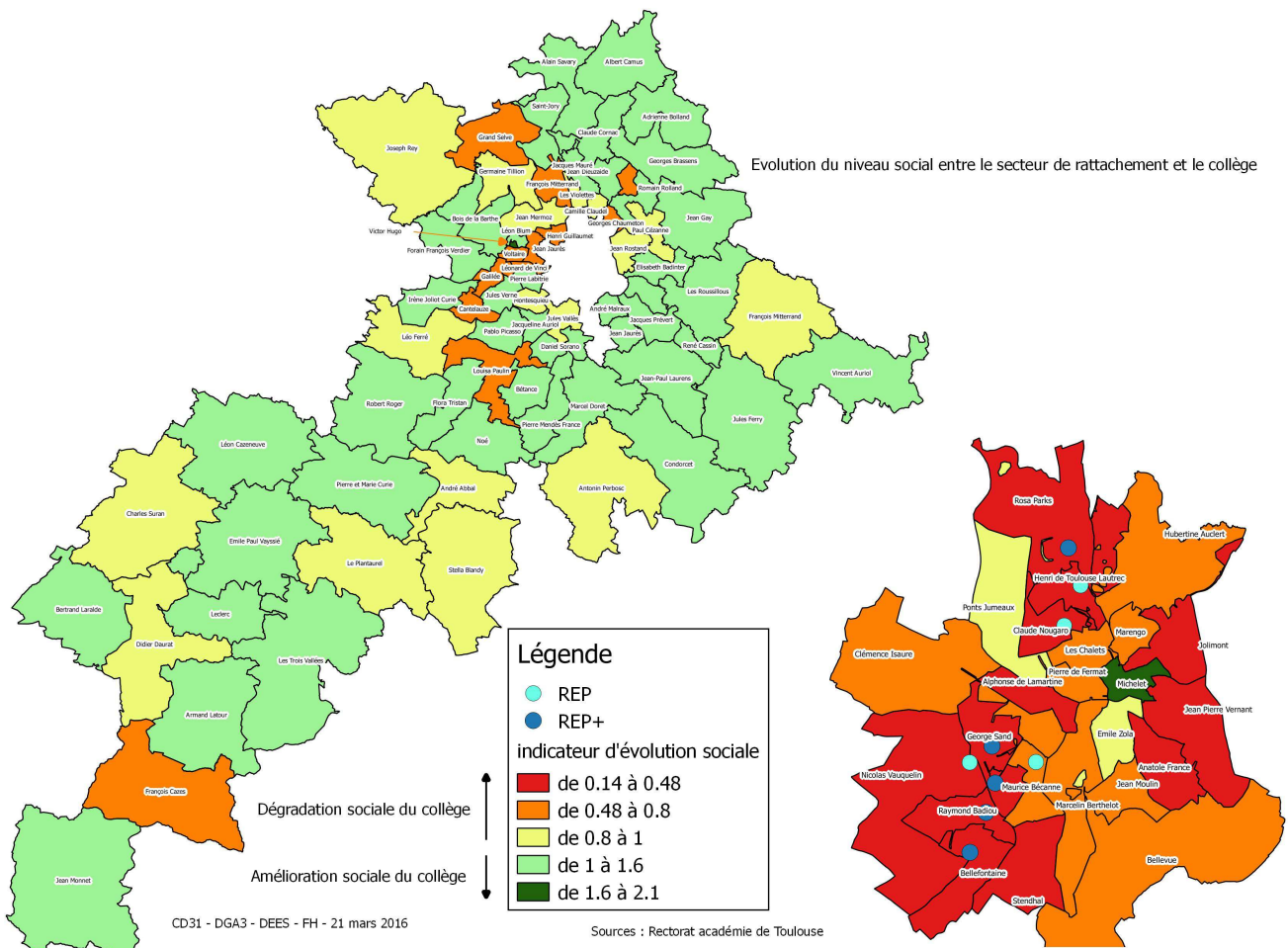
24 collèges publics



Les collèges privés accueillent presque aux trois quarts les élèves favorisés et peu d'élèves défavorisés, alors que les collèges publics accueillent beaucoup plus d'élèves défavorisés et beaucoup moins d'élèves favorisés. La proportion d'élèves issus des milieux intermédiaires varie par contre peu.

Si en moyenne globale les collèges toulousains sont plutôt équilibrés, on constate une forte concentration d'élèves favorisés dans les collèges privés et une forte concentration d'élèves défavorisés dans les collèges publics.

Au delà de cette concurrence entre établissements publics et privés à Toulouse, nous avons voulu vérifier s'il existe aussi une concurrence entre établissements publics en Haute-Garonne. Pour chaque collège public, nous avons donc comparé l'origine sociale des élèves qui habitent dans le secteur de recrutement du collège avec l'origine sociale des élèves qui sont effectivement dans le collège :



Sur cette carte, les zones en jaune et en vert clair sont celles où la répartition des origines sociales des élèves dans le collège est proche de celle que l'on trouve dans le secteur de recrutement de ce collège. Les zones en vert foncé représentent les secteurs dont les collèges accueillent proportionnellement plus d'élèves favorisés qu'il n'en habite dans le secteur. Les zones en orange et surtout en rouge représentent les secteurs dont les collèges accueillent proportionnellement plus d'élèves défavorisés qu'il n'en habite dans le secteur.

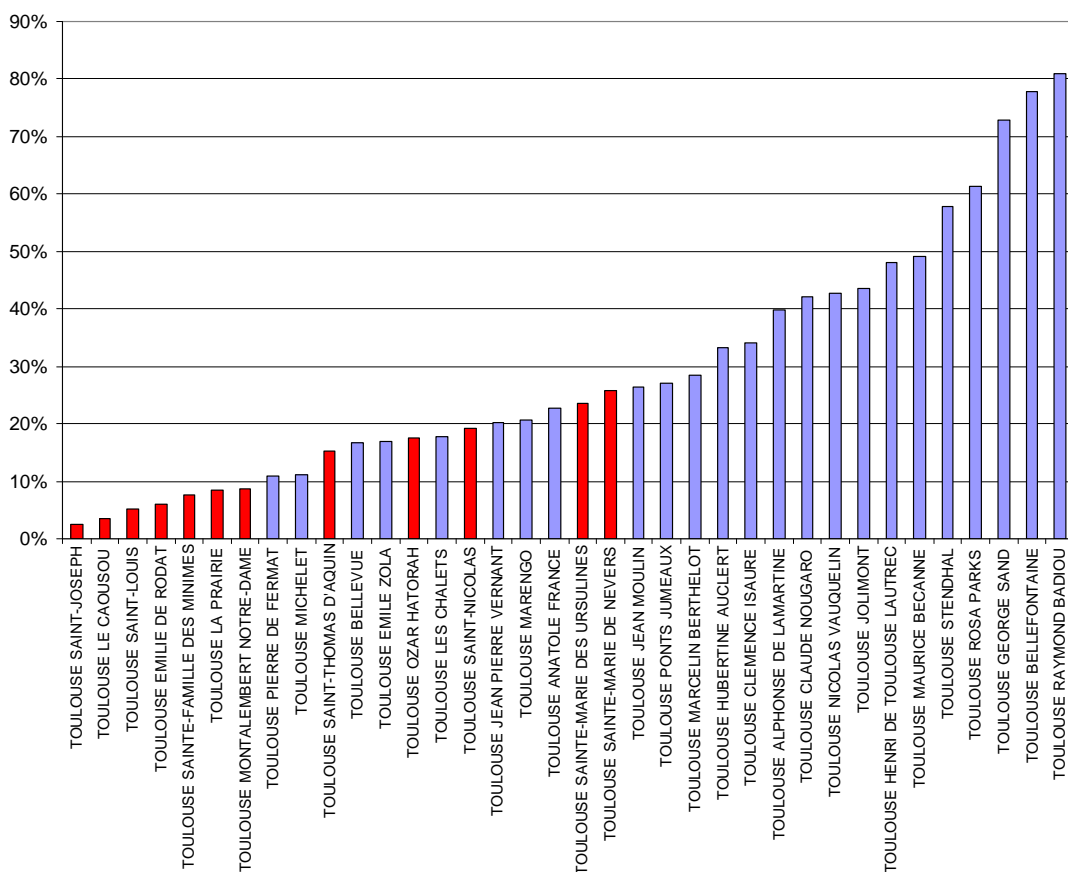
Cette carte permet de constater qu'en dehors de Toulouse, la répartition sociale des élèves dans les collèges publics est globalement celle que l'on trouve dans leur secteur de recrutement. Les cas particuliers en orange hors Toulouse s'expliquent essentiellement par la présence d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté dans l'établissement, SEGPA qui regroupe proportionnellement plus d'élèves d'origine défavorisée et qui proviennent de plusieurs secteurs de recrutement.

Dans Toulouse, le collège public Michelet est le seul collège public de la Haute-Garonne qui accueille en proportion beaucoup plus d'élèves favorisés qu'il n'en habite dans son secteur de recrutement. Cette situation atypique s'explique notamment par la présence des classes du conservatoire et des classes internationales.

Hormis les collèges des Ponts-Jumeaux et Emile Zola, tous les autres collèges publics toulousains accueillent beaucoup plus d'élèves défavorisés en proportion qu'il n'en habite dans leur secteur de recrutement. Ce constat est à mettre en parallèle avec la surreprésentation globale des élèves favorisés dans les collèges privés toulousains.

Il existe en Haute-Garonne une concurrence entre collèges qui se concentre sur la commune de Toulouse. La principale concurrence entre les établissements ne s'exerce pas entre les collèges publics mais entre les collèges publics et les collèges privés.

Au-delà de cette tendance globale sur Toulouse, il est important de regarder plus en détail la situation de chaque établissement :



Sur ce graphique est représenté le pourcentage d'élèves d'origine défavorisée pour chaque collège toulousain. Si nous prenons comme référence la moyenne toulousaine de 31 % d'élèves défavorisés, nous constatons de fortes disparités entre les établissements. Les écarts de composition sociale s'accompagnent d'écarts en termes de performance scolaire : Toulouse compte les collèges ayant les meilleurs résultats scolaires et ceux ayant les plus faibles résultats du département. Les 9 collèges publics classés dans le Réseau d'Education Prioritaire en Haute-Garonne sont à Toulouse. Ils figurent tous parmi ceux qui ont les taux d'élèves défavorisés les plus importants. Ce sont des établissements qui recrutent dans leur secteur de proximité, dans des quartiers où le taux de familles défavorisées est déjà très élevé et qui, du fait de la concurrence entre établissements publics et privés, perdent encore une partie des rares élèves favorisés habitant dans le quartier.

Le problème de la mixité à Toulouse est aussi lié au phénomène de ségrégation urbaine.

La sectorisation classique étant basée sur le territoire de proximité, une urbanisation ségrégative se traduit automatiquement par une absence de mixité sociale au sein des collèges. Or la géographie des quartiers toulousains montre que les quartiers favorisés et les quartiers défavorisés, au sens des catégories socioprofessionnelles qui y habitent, sont rarement contigus. Ces territoires sont en effet séparés par des zones relativement mixtes, dans lesquelles les collèges bénéficient aussi d'une relative mixité. Dans ce contexte, modifier les frontières des secteurs de recrutement actuels des collèges publics induirait de profonds changements pour les familles sans pour autant résoudre le problème : l'impact sur les collèges très défavorisés serait marginal, alors que les collèges relativement mixtes dans les zones intermédiaires seraient fragilisés.

Rappelons d'ailleurs que seulement un élève toulousain sur deux est scolarisé dans son collège de secteur : 52% de taux de respect, contre 81% sur le reste du département. Ce taux s'explique par la présence de collèges privés mais également par des choix pédagogiques (options et motifs dérogatoires) ou des stratégies parentales (évitement de collèges, organisations personnelles, etc.).

La sectorisation classique de proximité est inopérante pour améliorer la mixité à Toulouse.

La ségrégation spatiale étant liée à la ségrégation scolaire dans les collèges mais aussi dans les écoles, l'amélioration de la mixité est une responsabilité partagée qui concerne le Conseil départemental mais aussi la ville, la métropole et les services de l'Education nationale. Face à l'enjeu qu'est l'amélioration de la mixité scolaire à Toulouse, les solutions ne seront efficaces que si elles sont partenariales.

La mixité scolaire est une responsabilité partagée.

2 - Des pistes innovantes et partenariales

Face à ce constat, favoriser la mixité sociale et scolaire pour la réussite de tous représente un réel défi pour notre collectivité, qui relève de nos obligations au titre de notre mission d'éducation et de sectorisation des collèges et de notre rôle de chef de file de l'action sociale. L'objectif d'amélioration de la mixité sociale et scolaire est également un enjeu du volet cohésion sociale du contrat de ville, dont nous sommes partenaires.

Si l'objectif est clair, s'il est en accord avec nos engagements, nous savons tous qu'il se heurte au principe de réalité. L'absence de mixité scolaire est une des conséquences directes de la crise économique qui continue de creuser les inégalités sociales et territoriales. A l'échelle de la métropole, sans intervention des pouvoirs publics, le risque d'une fracture sociale et territoriale sera accru au cours des prochaines années, avec des effets dévastateurs pour les jeunes générations et la société dans son ensemble.

Le Conseil départemental ne peut donc pas agir seul sur ce dossier, en actionnant uniquement le levier de la carte scolaire. Pour porter ses fruits à long terme, notre démarche doit être menée conjointement avec la Ville et avec la Métropole pour améliorer la mixité dans les écoles des quartiers et pour lutter contre la ségrégation urbaine. Plus globalement, le combat pour la réussite de tous les élèves ne sera gagné que si l'ensemble des parties prenantes coopère et agit en synergie : la ville de Toulouse, la Métropole au titre du contrat de ville, l'Education Nationale, l'enseignement privé, les enseignants, les

parents d'élèves, les acteurs institutionnels et associatifs du monde éducatif et social, les élèves eux-mêmes.

Je vous propose donc que le diagnostic sur les collèges toulousains soit partagé avec tous les partenaires et acteurs du système éducatif du territoire, à notre initiative et conformément à notre volonté politique de développer le dialogue citoyen.

Ensuite, considérant que la sectorisation classique ne porte pas les fruits attendus en termes de mixité, il convient de rechercher des solutions innovantes pour favoriser la mixité dans les collèges. Nous avons vu que le défi de la mixité dans les collèges se situe essentiellement à Toulouse et que la mesure de ce défi peut se faire en fonction du rapport entre les élèves favorisés et les élèves défavorisés dans chaque établissement, la proportion des élèves issus des catégories intermédiaires étant relativement stable dans l'ensemble des établissements. De ce fait, la référence que nous vous proposons de prendre en considération est la moyenne de 31 % d'élèves défavorisés, qui correspond à la moyenne toulousaine constatée tous établissements confondus.

Il s'agit d'une référence. C'est à dire que les collèges, publics ou privés, dont le taux d'élèves défavorisés varie autour de cette moyenne, présentent une relative mixité, souvent fragile, qui doit être préservée.

Les expériences menées en Haute-Garonne comme dans les autres départements montrent que les changements massifs de sectorisation cristallisent, comme tout changement, les craintes. De plus, nous avons vu qu'une telle démarche serait peu opérante à Toulouse. Dans ce contexte, nous vous proposons :

- de ne pas modifier les frontières de la sectorisation actuelle, hormis des ajustements mineurs qui sont la plupart du temps réclamés par les familles depuis longtemps, ajustements mineurs qui seront soumis à votre approbation lors d'une prochaine session,
- de préserver la majorité des collèges toulousains qui présentent une relative mixité, souvent fragile, mixité qu'il convient de conforter,
- de travailler avec les établissements qui connaissent une situation extrême en matière de mixité sociale, soit parce qu'ils concentrent une grande majorité d'élèves favorisés, soit parce qu'ils concentrent une grande majorité d'élèves défavorisés.

L'objectif que nous vous proposons est de conforter les collèges qui présentent aujourd'hui un bon niveau de mixité, tout en offrant de nouvelles perspectives aux établissements qui sont plus en difficulté.

La piste que nous vous proposons pour atteindre cet objectif n'a pas encore été explorée au niveau national : il s'agirait d'utiliser un outil existant, les regroupements de secteur, mais en adaptant cet outil aux réalités toulousaines, pour en faire un outil d'ouverture, qui soit une source d'espoir pour tous les élèves. L'article L. 213-1 du Code de l'éducation prévoit en effet que "lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains".

Il s'agirait d'ouvrir le champ des possibles aux familles disposant des revenus les plus modestes et de faire reculer le déterminisme social. Il pourrait ainsi être créé des regroupements limités et ciblés, sous forme de binômes qui associeraient un collège public très favorisé avec un collège public très défavorisé, selon les principes suivants :

- le regroupement comprendrait deux secteurs qui sont les secteurs actuels des deux collèges associés ; ces secteurs seraient géographiquement disjoints puisque les secteurs favorisés et défavorisés ne sont quasiment jamais contigus à Toulouse,
- les élèves du regroupement pourraient demander leur affectation dans chacun des deux collèges du regroupement,
- l'élève qui choisirait de rester dans son collège de proximité ne pourrait pas se voir imposer l'autre collège ; il serait donc prioritaire dans son établissement de proximité, sur les élèves issus de l'autre secteur,
- l'élève qui choisirait l'autre collège du regroupement serait prioritaire par rapport aux demandes de dérogations venant de l'extérieur du regroupement.

Le système ainsi proposé garantirait qu'au sein des regroupements de secteurs, les familles qui le souhaitent puissent maintenir leur enfant dans leur collège de proximité. Il proposerait néanmoins un nouvel espace de liberté aux familles qui souhaiteraient inscrire leur enfant dans l'autre secteur du regroupement.

Bien évidemment le système ainsi mis en place se traduirait très probablement par une volonté des familles défavorisées d'inscrire leurs enfants dans le collège le plus favorisé, ce qui permettrait d'améliorer la mixité dans les collèges publics qui accueillent aujourd'hui très majoritairement des élèves favorisés. Toutefois, pour que les regroupements de secteur soient une vraie réussite, nous vous proposons de prendre en considération un certain nombre de points importants :

- le collège favorisé n'accueillerait des élèves de l'autre secteur que dans la limite de ses places disponibles, et dans tous les cas dans une proportion qui ne pourrait pas dépasser la moyenne toulousaine de 31 % d'élèves défavorisés,
- les deux collèges associés, même si leurs secteurs de recrutement ne sont pas contigus, devraient être assez proches pour favoriser la mobilité des élèves entre les deux secteurs ; dans tous les cas, des solutions spécifiques de transport scolaire devront être organisées pour que la distance ne soit pas un frein à la mobilité des élèves,
- l'affectation des élèves du collège défavorisé vers le collège plus favorisé doit veiller à ce que les élèves qui passent d'un secteur à l'autre ne soient pas uniquement les plus favorisés de leur secteur d'origine, afin de ne pas dégrader encore la mixité dans le collège défavorisé,
- les élèves défavorisés qui seraient affectés dans le collège plus favorisé devraient faire l'objet d'un accompagnement éducatif spécifique dans l'établissement d'accueil afin qu'ils aient tous les chances de réussir,
- les collèges les plus défavorisés devront faire l'objet d'une campagne de travaux de rénovation et d'amélioration soutenue, voire d'une reconstruction dans certains cas, afin de renforcer leur attractivité ; la reconstruction d'un collège dans l'ouest toulousain telle que nous l'avons votée lors du budget primitif en janvier dernier nous permet cette reconstruction.

Enfin, précisons que ce dispositif ne peut être conçu que comme un dispositif temporaire, en attendant que la politique de la ville dans les quartiers prioritaires porte ses fruits en matière de mixité urbaine dans les quartiers actuellement les plus défavorisés.

3 – La concertation et le calendrier

A ce jour, nous avons élaboré et partagé le diagnostic avec les services de l'éducation nationale. D'autres rendez-vous sont programmés dans le cadre d'une démarche participative et pragmatique, construite pour s'adapter à la diversité de nos interlocuteurs et des situations locales.

Nous vous proposons de démarrer dès maintenant une large concertation pour faire émerger des propositions qui nous permettront de mettre en place un système accepté et partagé. L'objectif pourrait être de mener cette démarche progressivement, pour une mise en œuvre pour les élèves de 6^{ème} à la rentrée scolaire 2017, puis niveau par niveau lors des rentrées suivantes.

Le calendrier opérationnel que nous vous proposons doit permettre une mobilisation générale des acteurs locaux, dont je vous propose le lancement dès à présent, avec notamment :

- des rencontres bilatérales avec les principaux partenaires (Ville et Métropole de Toulouse, Inspection académique, enseignement privé),
- des réunions avec les Principaux des collèges et les Directeurs d'écoles,
- des temps d'échanges avec les parents d'élèves, les enseignants, les associations,
- la restitution des échanges et l'élaboration de scénarios, en collaboration avec les services académiques,
- un conventionnement avec les partenaires, notamment Inspection académique et Mairie de Toulouse.

A l'issue de cette période, au regard de l'intérêt général et des éléments issus de la concertation, nous vous présenterons les premières mesures que l'Assemblée départementale pourrait arrêter au cours de la session de janvier 2017, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2017.

Le présent rapport sera soumis à l'avis préalable du Conseil Départemental de l'Education Nationale, lequel vous sera communiqué en cours de séance.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental